

Syngenta Canada inc.  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph (Ontario) N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le  
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (a/m/j) : 2011-12-31

Remplace la FTSS datée du (a/m/j) : 2009-12-31

FTSS préparée par :

Service de réglementation et évaluation biologique  
Syngenta Canada inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le  
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

## SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom du produit :** RIDOMIL GOLD® 480SL (Fongicide) N° de produit : A13947A  
**Numéro d'homologation :** 28474 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)  
**Catégories chimiques :** Fongicide à base de phénylamide.

**Matière active (%) :** Métalaxyl-M (45,3 %) N° CAS : 70630-17-0  
 {Le métalaxyl-M est l'isomère actif du métalaxyl.}

**Appellation chimique :** Alanine (N-[diméthyl-2,6 phényl] N [méthoxy-2 acétyl]) ester méthyle.

**Utilisation du produit :** RIDOMIL GOLD 480SL est utilisé pour la suppression des maladies fongiques affectant divers types de cultures. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

## SECTION – 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – carcinogène	SIMDUT†
Propylèneglycol N° CAS : 57-55-6	Non établie	Non établie	10 mg/m <sup>3</sup> MPT AIHA WEEL ****	Non	Oui
Acétophénone (N° CAS : 98-86-2)	Non établie	10 ppm MPT	Non établie	Non	Non établie
Méthyl-n- amylcétone (N° CAS : 110-43-0)	100 ppm MPT	50 ppm MPT	100 ppm MPT**	Non	Non établie
Métalaxyl-M (45,3 %)	Non établie	Non établie	10 mg/m <sup>3</sup> MPT***	Non	Non établie

\* Recommandé par l'Institut national pour la santé et l'hygiène professionnelles (NIOSH).

\*\*\* Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).

\*\*\*\* Recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA).

† Substance inscrite sur la Liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

## SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

### Symptômes d'une exposition aiguë

Nocif ou fatal si ingéré. Irrite les yeux et la peau.

### **Produits de décomposition dangereux**

Peut se décomposer à températures élevées et libérer des gaz toxiques.

### **Propriétés physiques**

Aspect : Liquide claire de couleur jaune à orange.  
Odeur : Légère.

### **Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité**

Liquide combustible. Peut dégager des vapeurs qui forme des mélanges explosifs à températures élevées ou au point d'éclair mentionné ci-dessous. Des vapeurs denses peuvent entrer en contact avec des sources d'inflammation éloignées et produire un retour de flamme. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques sont produits par la décomposition thermique ou la combustion du produit.

### **Effets potentiels sur la santé**

**Voies d'exposition pertinentes :** Peau, yeux, bouche, poumons.

## **SECTION – 4 : PREMIERS SOINS**

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus près.** Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Laver les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes (le cas échéant), puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. En cas d'irritation, obtenir des soins médicaux.

**INHALATION :** Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

**INGESTION :** En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si la personne incommodée est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne incommodée vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissements pénètrent dans ses voies respiratoires.

### **NOTES AU MÉDECIN**

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Traiter selon les symptômes. En cas de contact avec les yeux, il pourrait être nécessaire de recourir aux soins d'un ophtalmologiste.

### **ÉTATS DE SANTÉ AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION AU PRODUIT**

Aucun connu.

## **SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Point d'éclair et méthode :** 80 °C (Pensky-Martens c.c. ).

**Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air :** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation :** Non disponible.

**Inflammabilité :** Liquide combustible (classe IIIA).

**Produits de combustion dangereux :** Liquide combustible. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques, tels que l'oxyde de carbone et l'azote, sont produits par la décomposition thermique ou la combustion du produit.

**Conditions favorables à l'inflammabilité :** Peut dégager des vapeurs qui forme des mélanges explosifs à températures élevées ou au point d'éclair mentionné ci-dessous. Des vapeurs denses peuvent entrer en contact avec des sources d'allumage éloignées et produire un retour de flamme. En cas d'exposition au feu, utiliser un brouillard d'eau ou de l'eau en vaporisateur afin de garder les contenants froids.

**Agent extincteur :** Utiliser un brouillard d'eau ou de l'eau en vaporisateur (éviter l'emploi de jets d'eau), de la mousse, anhydride carbonique, poudre sèche ou le halon Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, par exemple.

**Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique :** Non.

**Explosivité sous l'effet d'une décharge statique :** Non.

## SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions relatives au personnel :** S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Assurer une ventilation adéquate et porter de l'équipement et des vêtements de protection appropriés tels que décrits dans la section 8 et/ou sur l'étiquette du produit.

**Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement :** Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai, puis mettre dans un contenant approprié. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans un contenant d'élimination approprié. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

## SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Pratiques concernant la manutention :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection. Bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir travaillé avec le produit et avant de manger, de fumer, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout déversement non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

**Pratiques d'entreposage appropriées et exigences :** Laisser Ridomil GOLD 480SL dans son contenant d'origine et conserver dans un endroit sécuritaire, sec, frais et bien ventilé. Éloigner le produit des sources de chaleur, des flammes nues et des étincelles. Ne jamais exposer le produit à une température excédant 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation du stock. Ramasser sur-le-champ les quantités de liquide déversé.

**Classification du Code national de prévention des incendies :** Classe IIIA, liquide combustible.

## SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques :** Ce produit a été conçu pour être utilisé à l'extérieur et nécessite donc pas l'application de mesures techniques particulières. Si la situation l'exige, s'assurer que l'on

dispose sur les lieux de travail d'une ventilation adéquate, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.**

**POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

#### **Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition**

Généralités : éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs et les particules en suspension. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de fumer.

**INGESTION :** Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

**YEUX :** Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

**PEAU :** S'il y a risque de contact, portez des gants résistants aux produits chimiques (comme nitrile ou butyle), une combinaison, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Pour une exposition au dessus de la tête, portez un casque résistant aux produits chimiques.

**INHALATION:** Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut être utilisé dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition (p. ex. déversements accidentels).

## **SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect :** Liquide clair de couleur jaune à orange.

**Type de formulation :** Liquide soluble.

**Odeur :** Légère.

**pH:** 6,5 - 9,5 (solution aqueuse à 1 % @ 25 °C).

**Tension de vapeur et température de référence :** Métalaxyl-M technique :  $2,5 \times 10^{-5}$  mmHg @ 25 °C.

**Densité de vapeur :** Non disponible.

**Point d'ébullition :** Non disponible.

**Point de fusion :** Non disponible.

**Point de congélation :** Non disponible.

**Densité :** 1,05 – 1,07 g/cm<sup>3</sup> @ 20 °C.

**Taux d'évaporation :** Non disponible.

**Coefficient de répartition eau/huile :** Non disponible.

**Seuil olfactif :** Non disponible.

**Viscosité :** 50 mPas @ 20 °C.

**Hydrosolubilité :** 26 g/L @ 25 °C (métalaxyl-M technique)

## **SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

**Conditions à éviter :** Éviter d'exposer le produit à la chaleur ou aux flammes nues.

**Incompatibilité avec d'autres substances :** Aucune connue.

**Produits de décomposition dangereux :** Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques, tels que l'oxyde de carbone et l'azote, sont produits par la décomposition thermique ou la combustion du produit.

**Polymérisation dangereuse :** Aucune.

## SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :	<u>Toxicité aiguë modérée</u> Voie orale (DL <sub>50</sub> rat) :	> 550 mg/kg de poids vif
Peau :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Voie cutanée (DL <sub>50</sub> lapin) :	> 2,020 mg/kg de poids vif
Inhalation :	<u>Faible toxicité aiguë</u> Inhalation (CL <sub>50</sub> rat) :	> 5,58 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Modérément irritant (lapin)</u>	
Contact avec la peau :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Non sensibilisant (cobaye)</u>	

### **Effets sur la reproduction/le développement**

Métalaxyl-M technique : Aucune observation.

### **Études sur la toxicité chronique/subchronique**

Métalaxyl-M technique : Effets sur le foie à doses élevées.

### **Potentiel carcinogène**

Métalaxyl-M technique : Aucune observation.

### **Autres données sur la toxicité**

Aucune.

### **Toxicité des autres composants**

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini susmentionnés à la section 11 tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

#### Propylèneglycol

Peut causer une dépression du système nerveux central (anesthésie, étourdissement, confusion), des maux de tête et des nausées. L'œil peut également devenir irrité et larmoyant, mais ne laisse pas de malaise ou de lésion résiduels. Le contact prolongé avec la peau peut causer une irritation bénigne à modérée et, potentiellement, des réactions allergiques. Une exposition alimentaire chronique à ce composant a été à l'origine de dommages aux reins et au foie chez les animaux de laboratoire.

**Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit :** Aucune connue.

### **Organes cibles**

#### Matière active

Métalaxyl-M Technique : Foie.

#### Matières inertes

Méthyl-n-amylcétone : Yeux.

Acétophénone : Sans objet.

Propylèneglycol : SNC, peau, yeux, reins, foie.

## SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Sommaire des effets

RIDOMIL GOLD 480SL est un fongicide qui supprime les maladies fongiques qui affectent divers types de cultures et de fruits. Le métalaxyl-M est pratiquement non toxique à légèrement toxique pour les poissons, les oiseaux, les invertébrés aquatiques et les insectes (abeilles).

### Toxicité écologique aiguë

Métalaxyl-M technique

Algues vertes CE <sub>50</sub> , cinq jours	140 mg/L
Abeilles, CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> (contact)	> 100 ug/abeille
Invertébrés (puce d'eau), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub>	> 28 mg/L
Poissons (truite) CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> (96 h)	> 130 mg/L
Poissons (crapet arlequin), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> , 96 heures	139 mg/L
Oiseaux (alimentaire cinq jours – colin de Virginie), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub>	> 5000 mg/kg
Oiseaux (alimentaire cinq jours – canard colvert), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub>	> 10000 mg/kg

### Toxicité écologique chronique

Métalaxyl-M technique

Invertébrés ( <i>Daphnia magna</i> ) CSOE sur le cycle de vie	1,27 mg/L
Poissons (truite) CSEO, 21 jours	9,1 mg/L

### Devenir dans l'environnement

La matière active, le métalaxyl-M technique, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une mobilité de faible à élevée dans le sol (selon le type de sol) et n'est pas persistante dans l'environnement. Le principal mode de dissipation est la dégradation biologique.

## SECTION – 13 : ÉLIMINATION

**Élimination des déchets :** Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

## SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

### Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Non réglementé.

CLASSIFICATION IATA – AIR

Non réglementé.

## SECTION – 15: DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

### Classification SIMDUT du produit

**Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.**

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions.

**SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée. Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne requiert donc pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.  
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

RIDOMIL GOLD® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.